COMPTE RENDU des Activités Du COMITE de CASSY (02/ 2021 au 6/05/21)

1 - ACCUEIL des NOUVEAUX HABITANTS en Février

Compte tenu des strictes conditions sanitaires, l'accueil n'a pu se faire selon la formule conviviale habituelle et a été remplacée par la remise d'une pochette documentaire sur la Commune à domicile.

Chaque membre du Comité a participé, accompagné d'un élu à la rencontre de nos nouveaux voisins.

Accueil très sympathique nous permettant de faire connaître l'existence de notre Comité. A noter qu'il s'agit majoritairement à Cassy d'installation de nouvelles familles et parfois d'un regroupement familial.

2 - CONTACTS et ACTIONS dans la mission de relais de proximité

Régulièrement, nous sommes sollicités ou nous constatons nous-mêmes certains points à améliorer ou auxquels il est nécessaire de remédier : voirie, entretien, anomalies, signalétique, incivilités, sécurité etc...

Au fur et à mesure, ces remarques sont transmises à la Municipalité, suivies et rapidement traitées par les services concernés.

Il est aussi fait référence à la page du site officiel de la Mairie, à sa page Facebook ainsi qu'au magazine trimestriel.

Lorsque la demande n'est pas de la compétence de la Mairie, nous nous orientons vers la collectivité territoriale compétente COBAN, SIBA, GIRONDE NUMERIQUE etc...ou vers l'organisme ad hoc.

3 - - EXPERIMENTATION du « CHAUSSIDOU », route du Stade

En complément de la première réunion technique du 29 janvier à laquelle nous avons tous participé, une réunion élargie aux associations riveraines et vélo s'est tenue le **25 février** mais en jauge restreinte (4 participants pour le Comité).

Large échange de points de vue en présence des élus référents.

4 - REUNION des 4 COMITES de VILLAGE le 18 MARS

Limitée aux Président(es) et Elus Référents, en présence de Madame le Maire.

4 - 1 - Présentation de l'Espace de vie sociale (EVS) faite par Carole Malaval, chargée de mission par l'Association « Le Roseau » pour réaliser la préfiguration de ce projet pendant un an (10/21)

Cet EVS financé par la CAF et le Département, s'articulera avec les projets associatif et éducatif du territoire communal.

4 - 2 - Préparation de réunions d'information :

Nous avons demandé d'obtenir des informations actualisées sur les dossiers et projets en cours portés par la commune (PLU/nouveaux équipements/réfection des voiries...) A planifier.

4 - 3 - Point sur l'expérimentation du « Chaussidou »

Une réelle concertation citoyenne a permis d'associer les riverains et lotissements environnants, le Comité, des élus, des agents de la police municipale, des experts et des associations des usagers du vélo.

Ces réunions d'information ont permis de constater des réticences et craintes majoritairement liées aux risques accidentogènes sur cette voie aménagée avec ce dispositif.

Sur ces constats, le projet n'est pas validé, mais le principe demeure et sera expérimenté sur une autre voie communale dans de conditions plus consensuelles.

Pour compléter, consulter le magazine municipal d'avril 2021 – (page 12, Mobilité)

4 - 4 - Rappel à l'ordre et création d'une commission extra-municipale « Conseil Local de la Citoyenneté et de la Tranquillité Publique »

Dans la même logique est créée la commission « Citoyenneté et tranquillité publique » dont les Président(e)s des comités de village feront partie

4 - 5 - Manifestations et Animations par le COMITE des FETES

Le Comité bien que n'étant pas organisateur se tient à l'entière disposition du Comité des Fêtes.

5 - PRESENTATION du REGLEMENT LOCAL de PUBLICITE - SAMEDI 27 MARS

En présentiel avec jauge restreinte : nous étions 3 à y assister.

Nota : Le document était consultable en Mairie ou dématérialisé sur le site de la Mairie, avec la possibilité de déposer son avis jusqu'au 23 avril.

6 - FORUM de l'ENVIRONNEMENT - 2 AVRIL + VISIOCONFERENCE (2 thèmes et 1 cas concret)

Jauge restreinte : 4 participants du Comité

6 - 1 - Thème 1 - Mobilités douces

Visibilité des pistes cyclables et plan vélo

6 - 2 - Thème 2 - Espaces verts et naturels

Apport de la gestion différenciée (cf magazine municipal d'avril 2021, pages 6 et 7 « Environnement »)

6 - 3 - Cas concret : Site de la Sablière et du Pas Simonet

Zoom sur les aménagements prévus

7 - FORUM ECONOMIE - 6 MAI - 2e rencontre avec les entreprises lantonnaises :

Quels sont les attentes et besoins des entreprises lantonnaises ?

Des informations précises et éléments de réponse ont été apportés par des acteurs de la vie économique du Bassin d'Arcachon.

Présentiel limité mais VISIO sur la page Facebook de la Commune

8 - REUNION DES COMITES DE VILLAGE DE CASSY ET LANTON - 6 MAI

En présence de Madame le Maire et des élus référents + 11 Membres du Comité (3 excusés)

8 - 1 -Réaménagement global des voiries du centre-bourg de Cassy

Objectif général : développer un axe de mobilités douces depuis la Vélodyssée jusqu'au port de Cassy en ouvrant une perspective sur le Bassin.

Objectifs opérationnels :

- Aménager l'avenue Techoueyres et l'allée Berthoud (parkings, piste cyclable et cheminement piétonnier...). Deux scénarii d'aménagement sont proposés et seront soumis à une concertation avec les comités de village et les riverains.
- Déplacer le marché dominical vers la nouvelle halle
- Réaliser une jonction cyclable entre la Vélodyssée et le chemin du littoral, via le port de Cassy
- Réaliser l'acquisition de la propriété Manizan pour ouvrir une perspective sur le Bassin

8 - 2 - Aménagement d'un nouveau cœur de vie pour Lanton

Retour sur la concertation

Un projet majoritairement attendu par les Lantonnais

- 71% des contributions vont dans le sens d'une centralité
- 5 recommandations issues de la concertation :
 - o Dynamiser le lieu de rencontre
 - Veiller au cadre de vie et à l'identité
 - Encadrer la concurrence
 - Favoriser les circulations douces
 - Maintenir l'Office de Tourisme sur son site actuel

Objectifs opérationnels :

- Créer une halle de marché (accueil de commerces et d'évènements à caractère socio-culturel)
- Construire un nouvel Office de Tourisme
- Créer des logements dans le respect de 41 logements à l'hectare
- Créer un pôle médical spécialisé
- Implanter quelques commerces de proximité
- Créer un cheminement doux jusqu'au Bassin (coulée verte)
- Sécuriser la traversée de la RD3 par l'aménagement d'un grand rond-point central
- Créer un parc urbain arboré en remplacement de l'emprise actuelle des terrains de tennis et de football
- Neutraliser l'opération sur le plan financier : prix de revient égal au prix de cession du foncier. Zéro dépense pour les Lantonnais.

8 - 3 - Point sur Plan Local d'Urbanisme

Suite à l'approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal le 17 janvier 2017, il y a eu 2 procédures contentieuses :

 Une procédure à l'initiative de la Commune : elle demande au TA l'annulation de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2018, refusant les ouvertures à l'urbanisation (obligation d'obtenir une dérogation en l'absence de Scot)

<u>Décision du Tribunal Administratif du 27 décembre 2019</u> : annulation de l'arrêté préfectoral et condamnation de l'Etat à verser à la Commune la somme de 1 200 euros à titre de dédommagement.

- **Une procédure à l'initiative du Préfet** : il prend un arrêté suspendant le caractère exécutoire du PLU et demande au TA l'annulation de la délibération d'approbation du PLU

<u>Décision du Tribunal Administratif du 27 décembre 2019</u>: le Juge n'annule pas le PLU dans son ensemble. Il sursoit à statuer pour permettre à la Commune de procéder à la régularisation de 5 points jugés illégaux sur les 19 soulevés par le Préfet et fixe un délai de 10 mois pour le faire, par modification du Plan Local d'Urbanisme.

Conséquences de ces 2 décisions :

- 1- Le PLU devient exécutoire à l'exception des 5 points qui ont été modifiés
- 2- Des secteurs constructibles ont été jugés conformes par le TA contre l'avis de l'Etat :
 - Secteur UBa de Taussat (tout le front de mer, à l'exception bien sûr de la bande des 100m)
 - Secteur UC des Landes de Mouchon
 - Zone artisanale de CANTALAUDE
 - Secteurs des campings
 - o Extension du cimetière du Braou

Suite des procédures contentieuses après la mise en conformité du PLU selon les prescriptions du TA (décision modificative n°1 adoptée en CM le 15 octobre 2020)

- Le TA valide la modification n°1
- Le 15 février 2021, la Commune demande à la Préfète de retirer l'arrêté de suspension du caractère exécutoire du PLU (du 28 septembre 2018)
- Refus de la Préfète de considérer le caractère exécutoire du PLU (elle conteste la décision du juge administratif et exige une modification des 14 points pourtant validés par le Tribunal)
- Elle fait appel du jugement du 9 février et double son appel (auprès de la CAA) d'une demande de sursis à exécution du jugement pour que le PLU ne soit pas applicable

<u>Décision de la CAA</u> : rejet du déféré préfectoral

 Parallèlement, la Commune a introduit un référé pour obtenir l'abrogation de l'arrêté de suspension du caractère exécutoire du PLU

<u>Décision du Juge des Référés</u> : le 26 avril 2021, le Juge des Référés rend une ordonnance qui suspend la décision de refus d'abrogation de la suspension du caractère exécutoire du PLU et condamne l'Etat à verser une somme de 1500 € à la Ville à titre de dédommagement

La Préfète a fait savoir qu'elle ne formera pas de pourvoi en cassation contre cette ordonnance;

EN RESUME : un PLU exécutoire depuis le 9 février 2021 et des conséquences vertueuses pour la commune

A Cassy:

 Création d'une plaine des sports (tennis et foot) avec les équipements adaptés (tribunes, clubs houses, stationnements...)

A Lanton:

- Extension du cimetière
- Construction d'un lotissement pour primo-accédants à Pichot
- Aménagement de la Sablière dans le cadre de la création des ateliers municipaux
- Des réponses claires et sécures aux administrés

9 - Les projets à venir

- La Cabane des Arts
- La Halte de Cassy reconstruite dans le respect de l'architecture originelle et agrandie à la demande du club de pétanque
- Création d'un arboretum sur le secteur de Mouchon : laboratoire pour expérimenter l'adaptation des essences aux changements climatiques
- Création de la zone artisanale de la Cantalaude soumise à la demande de révision du PPRIF
- Extension du cimetière communal
- Construction d'une nouvelle RPA : La Villa du Littoral
- Construction des ateliers municipaux :
 - Aménagement du site de la gare de Lanton
 - o Décentralisation des services à forte nuisance sonore
 - o Aménagement du site de la Sablière pour les véhicules lourds
- Aménagement de la coulée verte du Renêt

- o Jonction cyclable entre la Vélodyssée et le chemin du littoral (via le port de Cassy)
- Aménagement du site de la sablière et du Pas Simonet
 - Implantation d'une signalétique pédagogique et création d'un itinéraire en partenariat avec
 Nature Gasconne
- Mise en valeur écotouristique du site naturel de la lagune de Mouchon
- Mise en valeur écotouristique de l'entrée du domaine de Certes et du chemin du littoral
- Installation de la vidéo protection aux entrées de ville pour sécuriser la commune et améliorer notamment la sécurité routière. Lieux d'implantation :
 - Giratoire de l'Europe
 - Giratoire des Pompiers
 - Giratoire des Fontaines
 - Giratoire du Golf
 - Plateau sportif des écoles
 - Piste cyclable (intercommunale)
 - Maison des associations
 - o Centre Technique Communal
 - o Centre d'animation
 - o 1 dispositif nomade

XXXXXXXX